

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 22 juin 2010, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Mme Geneviève Hamelin, conseillère de la Ville de Québec,  
présidente d'assemblée

M. Richard Côté, conseiller de la Ville de Québec  
M. Sylvain Légaré, conseiller de la Ville de Québec  
Mme Julie Lemieux, conseillère de la Ville de Québec  
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec  
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec

Sont également présents: M. Gilles Noël, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-  
Desmaures, vice-président  
M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec  
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

À 17 h 01, madame la présidente constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

### CA-2010-0227 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 22 juin 2010, tel qu'il a été rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 8 juin 2010**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 8 juin 2010, tel qu'il a été rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Communication écrite au conseil**

---

- Dépôt d'une lettre signée par monsieur le maire Régis Labeaume, en date du 10 juin 2010, relativement à une déclaration d'intérêt pécuniaire potentiel dans les dossiers AP2010-326 (réf. : CA-2010-0208) et EX2010-017 (réf. : CA-2010-0212), dont les résolutions ont été adoptées lors de la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec du 8 juin 2010.
- Dépôt de la résolution RVSAD-2010-3273, adoptée par le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, lors de sa séance extraordinaire du 17 mai 2010 et intitulée : « *Orientations du conseil municipal pour la séance du conseil d'agglomération du 18 mai 2010 à 17 h* ».

**Prise d'acte du rapport financier consolidé de la Ville, incluant le rapport du vérificateur général sur les états financiers et le rapport du vérificateur externe, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 - FN2010-040**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de prendre acte du rapport financier consolidé de la Ville, en date du 21 mai 2010, incluant le rapport du vérificateur général sur les états financiers et le rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0230

**Prise d'acte de la reddition de comptes de la Ville de Québec, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009 - FN2010-041**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de prendre acte de la reddition de comptes de la Ville de Québec, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0231

**Approbation du Règlement n° 129-2010 modifiant le chapitre 13A du règlement de zonage n° V-965-89 concernant les logements bigénérations de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2010-054 (Ra-1539)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'approuver le Règlement n° 129-2010 modifiant le chapitre 13A du règlement de zonage n° V-965-89 concernant les logements bigénérations de la Ville de L'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0232

**Approbation du Règlement n° 2010-193 modifiant l'article 3.6.6.3 du règlement de zonage 480-85 afin de rendre possible, uniquement en zone industrielle, l'installation d'une deuxième enseigne de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2010-101 (Ra-1541)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver le Règlement numéro 2010-193 modifiant l'article 3.6.6.3 du règlement de zonage 480-85 afin de rendre possible, uniquement en zone industrielle, l'installation d'une deuxième enseigne

de la Ville de Saint–Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2010-0233

**Protocole d'entente entre la Ville de Québec et *Pôle Québec Chaudière-Appalaches* - Conditions de versement d'une contribution financière de 756 250 \$ pour le projet *Développer Québec comme port d'embarquement et de débarquement et comme port d'attache de nouvelles croisières sur le Saint-Laurent* - DE2010-008 (CT-DE2010-008) — (Ra-1539)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et *Pôle Québec Chaudière-Appalaches*, dont l'objet est de déterminer les conditions de versement d'une contribution financière de 144 250 \$ pour l'an 1 du projet *Développer Québec comme port d'embarquement et de débarquement et comme port d'attache de nouvelles croisières sur le Saint-Laurent*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe 2 au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le versement d'une somme de 268 500 \$ pour chacune des années 2011-2012 et 2012-2013, le tout conditionnellement à l'acceptation, par la Ville, des rapports produits pour les années financières pertinentes et du dépôt de la programmation de l'année suivante, de même que le versement d'une somme de 75 000 \$, conditionnellement à l'acceptation, par la Ville, du rapport de clôture prévu à l'entente;
- 3° d'approprier, à même la réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe *ACCORD Capitale-Nationale* (Volet 1), une somme de 144 250 \$ pour l'an 1, en vue du projet *Développer Québec comme port d'embarquement et de débarquement et comme port d'attache de nouvelles croisières sur le Saint-Laurent*, de même que la somme de 268 500 \$ pour chacune des années 2011-2012 et 2012-2013 (Volet 1) ainsi que la somme de 75 000 \$ à la suite de l'acceptation, par la Ville, du rapport de clôture prévu à l'entente (Volet 1);

- 4° d'autoriser le Service des finances à verser un montant total de 144 250 \$ pour l'an 1 à *Pôle Québec Chaudière-Appalaches*, en vue du projet *Développer Québec comme port d'embarquement et de débarquement et comme port d'attache de nouvelles croisières sur le Saint-Laurent*, de même que la somme de 268 500 \$ pour chacune des années 2011-2012 et 2012-2013, ainsi que la somme de 75 000 \$ à la suite de l'acceptation, par la Ville, du rapport de clôture prévu à l'entente, le tout selon les modalités de versement prévues au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2010-0234**

**Nomination des représentants de la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de l'*Office du tourisme de Québec* - DG2010-063 (Ra-1541)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu, conditionnellement à l'approbation par le conseil d'agglomération du sommaire décisionnel OT2010-002 portant sur le nouveau cadre de gouvernance de l'*Office du tourisme de Québec*, incluant les modifications à la composition de son conseil d'administration, de nommer messieurs Daniel Gauthier et Pierre Tremblay à titre de représentants de la Ville de Québec au sein du conseil d'administration de l'*Office du tourisme de Québec*.

Ces nominations remplacent toutes les nominations précédentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2010-0235**

**Autorisation, à *ExpoCité*, pour l'adjudication d'un contrat en vue de la fourniture non exclusive de matériel d'exposition pour *Expo Québec - Années 2010, 2011 et 2012* - EX2010-021 (Ra-1541)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'autoriser :

- 1° *ExpoCité*, après une demande de soumissions publiques et l'examen des soumissions reçues à adjuger, à *GES Canada*, le contrat de fourniture non exclusive de matériel d'exposition pour *Expo Québec 2010*, au cours de la période du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 31 mai 2011, avec option de renouvellement pour *Expo Québec 2011* et *Expo Québec 2012*, et ce, à l'entière discrétion d'*ExpoCité*, pour un montant d'environ 100 625 \$ excluant les taxes;
- 2° le directeur général d'*ExpoCité* à signer ledit contrat.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2010-0236**

**Conclusion d'une entente de partenariat entre la Ville de Québec et le ministère du Tourisme du Québec, pour et au nom du gouvernement du Québec - OT2010-003 (Ra-1539)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et le ministère du Tourisme du Québec, pour et au nom du gouvernement du Québec, selon les conditions mentionnées au protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2010-0237**

**Prolongation du contrat d'exploitation du centre de tri des matières recyclables - TP2010-028 (CT-TP2010-028) — (Ra-1541)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de prolonger le contrat d'exploitation du centre de tri des matières recyclables adjugé à *Société VIA inc.*, jusqu'à la date de l'octroi du nouveau contrat ou jusqu'au 7 septembre 2010, à la première échéance.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

CA-2010-0238

**Modifications à la réglementation sur la circulation sur le réseau artériel (intersection rue de la Faune, avenue du Zoo et rue Hector-Laferté) - Arrondissement de Charlesbourg - A4GT2010-029 (Ra-1539)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,  
appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu d'approuver les modifications suivantes à la réglementation sur la circulation :

Avenue du Zoo, ajouter :

- a) un arrêt obligatoire à l'approche sud de l'intersection de la rue de la Faune;
- b) un arrêt obligatoire à l'approche nord de l'intersection de la rue de la Faune.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2010-0239

***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 565 - IN2010-016 (Ra-1541)***

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julie Lemieux qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin d'autoriser une dépense de 2 600 000 \$ pour le versement par la ville d'une participation financière pour la réalisation des travaux de pose d'une conduite d'adduction d'eau potable sous la rue Frank-Carrel, l'autoroute Charest, la traverse de l'avenue Saint-Sacrement et sous l'autoroute Robert-Bourassa ainsi que pour la construction d'une chambre de vanne sous cette autoroute de même que pour des travaux de réaménagement de l'intersection Saint-Sacrement en application des deux ententes établissant la répartition des responsabilités et des coûts de réalisation de ces travaux sous la maîtrise d'oeuvre du ministère des Transports du

Québec.

Ce règlement réaménage la dépense déjà autorisée de manière à ce que le montant de la participation financière de la ville n'augmente ni la dépense totale ni l'emprunt décrété, lesquels demeurent à 50 086 000 \$.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CAAM-2010-0240**

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de modernisation de l'incinérateur régional de Québec et de la station de traitement des boues ainsi que sur les services professionnels et le personnel d'appoint y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 566 - TP2010-024 (Ra-1539)***

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Marie-Josée Savard qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de modernisation de l'incinérateur régional de Québec et de la station de traitement des boues ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint y afférents concernant tant la réalisation d'études et d'expertises que la réalisation des travaux visant la modernisation des bâtiments et des équipements.

Ce règlement prévoit une dépense de 5 150 000 \$ pour la réalisation des travaux ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CA-2010-0241**

***Appropriation d'un montant de 515 000 \$ au fonds général de l'agglomération - TP2010-024***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'approprier un montant de 515 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 566. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julie Lemieux qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement qui abroge et remplace le *Règlement 213 de la Communauté urbaine de Québec portant sur l'Office du tourisme et des congrès de la Communauté urbaine de Québec*. Il prévoit la composition du conseil de l'*Office du tourisme de Québec* de même que les responsabilités qu'il détient.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**Prise d'acte du document final relatif à la révision du cadre de gouvernance interne de l'Office du tourisme de Québec (OTQ) intitulé : *Diagnostic, défis et recommandations* - Dotation budgétaire - OT2010-002**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° de prendre acte du document final remis par le groupe de travail relativement à la révision du cadre de gouvernance interne de l'*Office du tourisme de Québec (OTQ)* intitulé : *Diagnostic, défis et recommandations*, daté du 26 février 2010;
- 2° d'approuver que la Ville de Québec s'engage, à moins de circonstances exceptionnelles, à maintenir la dotation budgétaire pour le fonctionnement de l'*Office du tourisme de Québec (OTQ)* pour les trois prochaines années.

Cette dotation inclut le financement de base du budget, hormis les allocations non récurrentes, les ajustements salariaux prescrits par les conventions collectives et autres ententes, l'application des ajustements des autres coûts en fonction des dispositions contractuelles avec les fournisseurs externes ainsi que les différents paramètres appliqués aux autres services de la Ville lors de la préparation des budgets annuels.

Cette résolution est conditionnelle à l'accord, par résolution, des conseils de l'*Office du tourisme de Québec (OTQ)* et de l'*Association hôtelière de la région de Québec* sur l'allocation d'une part de 10 % des revenus de la taxe sur l'hébergement dans le développement de l'offre touristique.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2010-0244

***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un diagnostic des problèmes susceptibles de causer une mauvaise qualité de l'eau des rivières et du fleuve Saint-Laurent et des mesures de sensibilisation sur les bonnes pratiques environnementales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 569 - EN2010-039 (Ra-1539)***

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Légaré qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'acquisition de biens et de services, l'octroi de contrats de services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint requis pour la réalisation d'études couvrant l'ensemble de l'assainissement des eaux usées sur le territoire de l'agglomération afin de cerner les problèmes susceptibles de causer une mauvaise qualité de l'eau des rivières et du fleuve Saint-Laurent ainsi que la mise en oeuvre de campagnes de sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales de même que la réalisation de projets pilote visant la réduction des déversements des eaux usées non traitées dans les plans d'eau.

Ce règlement prévoit une dépense de 450 000 \$ pour l'acquisition de biens et de services, les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de fonctionnement et son mode de paiement et de remboursement.

CA-2010-0245

***Règlement de l'agglomération sur la réalisation du plan d'action 2010 visant à contrer la présence des cyanobactéries dans le lac Saint-Charles et le bassin versant de la prise d'eau ainsi que sur la mise en oeuvre des recommandations de l'étude limnologique et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 542 - EN2010-006***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation du plan d'action 2010 visant à contrer la présence des cyanobactéries dans le lac Saint-Charles et le bassin versant de la prise d'eau ainsi que sur la mise en oeuvre des recommandations de l'étude limnologique et*

sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 542.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2010-0246**

***Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification de la modification de trottoir et de bordure de rue, R.A.V.Q. 561 - TP2010-022***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification de la modification de trottoir et de bordure de rue, R.A.V.Q. 561.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA-2010-0247**

***Règlement de l'agglomération sur la modification de trottoir et de bordure de rue, R.A.V.Q. 564 - TP2010-023***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la modification de trottoir et de bordure de rue, R.A.V.Q. 564.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Période de questions des citoyens**

---

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

### **Période d'interventions des membres du conseil**

---

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

**CA-2010-0248**

### **Clôture de la séance**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,  
appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,  
il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 14.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Geneviève Hamelin  
Présidente

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/lh